

**Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE**

Intitulé	Référence: <b>T05-EUTF-SAH-SN-08</b> Projet d'Appui à la Réduction de l'Emigration rurale et à la Réintégration dans le Bassin Arachidier par le développement d'une économie rurale sur base des périmètres irrigués.
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Sénégal (Afrique de l'Ouest) L'action sera menée à l'endroit suivant : les régions de Diourbel, Kaolack, Kaffrine, Fatick et Thiès, communément appelées « le Bassin Arachidier ».
Montants concernés	Coût total estimé : 18 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire : 18 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte - Convention de délégation <i>AGENCE BELGE DE DEVELOPPEMENT / CTB</i>
Code CAD	311
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A7. Enhance employment opportunities and revenue-generating activities in regions of origin and transit of migrants, including through public and private investment in favour of agriculture and rural economy development
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	1. Développement économique et emploi
Objectif du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter une meilleure gestion de la migration
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1.1. Créer des perspectives économiques et d'emploi dans les régions présentant un fort potentiel migratoire pour prévenir la migration irrégulière et faciliter les retours
Durée de la mise en œuvre	60 mois
Bénéficiaires de l'action	<u>Bénéficiaires directs</u> : les agriculteurs (H/F), jeunes ruraux et les émigrés de retour sur leurs territoires d'origine et leurs familles, qui sont bénéficiaires des nouveaux périmètres, soit 10 000 actifs agricoles, et près de 5 000 actifs non agricoles. <u>Bénéficiaires indirects</u> : la population locale de l'ordre de 50 000 habitants des communes polarisées par les investissements.

## **1. RÉSUMÉ DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS**

Le projet vise la création /consolidation/renforcement d'environ 10 000 emplois agricoles permanents et de l'ordre de 5 000 emplois non agricoles, à travers l'aménagement et la mise en valeur durable des périmètres irrigués, et la valorisation des productions. Le projet concernera directement environ 10 000 petites exploitations agro-sylvo-pastorales, et non agricoles, réparties entre les 5 régions du bassin arachidier (Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Thiès). Les actions du projet cibleront en premier lieu les populations vulnérables, notamment les petits producteurs. Elles accorderont une attention spécifique à l'intégration des jeunes et des femmes dans la mise en valeur des infrastructures hydrauliques et une distribution équitable des revenus.

## **2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

### **2.1. Contexte national, le cas échéant**

Après la mise en œuvre de deux générations de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 1 et 2) de 2003 à 2010, et à mi-parcours de la mise en œuvre du DPES prévu sur 2010-2015, le Sénégal a vécu sa deuxième alternance démocratique. Ce changement politique a occasionné la modification du DPES en une Stratégie Nationale de Développement Economique et Social pour la période 2013-2017 (SNDES) qui constitue le cadre consensuel de coordination des interventions publiques. En 2014, les autorités se sont engagées dans un nouveau modèle de développement à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise l'émergence dans la solidarité à l'horizon 2035.

Ce référentiel de la politique économique et sociale met l'accent sur la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance et des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations.

L'ambition de l'Etat du Sénégal est de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain. Pour se faire, il s'agit de consolider les acquis, notamment en matière de gouvernance démocratique, et de recentrer les priorités dans la perspective de garantir durablement la stabilité économique, politique et sociale. La réalisation de cette ambition repose sur la mise en œuvre d'un important programme d'investissements dans différents secteurs porteurs, comme l'agriculture, à même d'impulser une dynamique de croissance forte et soutenue.

Face à la pression démographique et la migration rurale, le gouvernement du Sénégal reconnaît l'importance majeure de l'agriculture comme moyen efficace de garantir la création d'emplois, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la relance de l'économie. Ainsi les pouvoirs publics ont placé l'agriculture au cœur de la stratégie de développement du Gouvernement et de son programme d'investissement.

Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), qui représente un des projets structurants majeurs du Plan Sénégalais Emergent (PSE), est une reformulation et une mise en cohérence des stratégies de développement agricole du Sénégal. Il s'appuie sur la vision suivante : « construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable ». Il vise l'autosuffisance en riz en 2017 et le développement des filières fruits et légumes de contre saison, facilité par la maîtrise de l'eau.

Le Plan Stratégique Opérationnel de la Direction des Sénégalais de l'Extérieur est en cours de validation. Il prévoit entre autre des actions de communication vers les Sénégalais de l'extérieur pour les mobiliser tant vers des investissements dans leur commune d'origine que vers des retours dans leur terroir.

En 2013 le Ministère des Affaires Etrangères a signé un accord avec l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA), qui vise l'aide au retour des Sénégalais

de l'extérieur au moyen d'un accompagnement dans la mise en œuvre de projets agro-sylvo-pastoraux et une facilitation de l'accès au foncier agricole.

Le Projet d'Appui à la Réduction de l'Emigration rurale et à la Réintégration dans le Bassin Arachidier (PARERBA) s'intègre dans ces stratégies par la maîtrise de l'eau, la gestion durable des terres et la mobilisation des ressources humaines locales et de l'extérieur. Il vise au développement d'une agriculture familiale durable participant au développement de l'économie rurale, à la création d'emplois et à la sécurité alimentaire stabilisant ainsi la population jeune et initiant des retours de migrants vers leur terroir.

## 2.2. Contexte sectoriel

Les raisons qui poussent les Sénégalais à émigrer doivent être comprises d'un point de vue économique et social. La migration permet de résoudre l'équation du chômage et de palier une croissance économique instable. Dans un pays où la croissance économique ne profite qu'à une frange de la population de plus en plus restreinte et où l'Etat peine à satisfaire les besoins élémentaires, l'émigration est l'ascenseur social le plus accessible. 73,4% des émigrants partent pour la recherche de travail<sup>1</sup>. Ceci est cohérent par le fait que 94% des migrants ont un âge compris entre 15 et 54 ans<sup>2</sup>. C'est pourquoi la création d'emplois durables doit donc constituer la colonne vertébrale de toute action visant à enrayer une mécanique migratoire, à long terme destructurante, autant pour les régions en question que pour le Sénégal en tant qu'Etat.

De nombreuses études caractérisent les déterminants de la migration sénégalaise. On y retrouve un facteur central, la dégradation généralisée des conditions de vie en milieu rural, qui encourage la plupart des jeunes à quitter leur village. « *La crise de l'agriculture due à la faiblesse de la pluviométrie, à la sécheresse, à la dégradation des sols, au manque de matériel agricole performant, à la faible productivité du travail agricole, au renchérissement du prix des engrais et à la dépréciation des matières premières (arachide, coton) ne laisse aucune possibilité d'épanouissement aux jeunes* » (L'émigration clandestine sénégalaise, Cheik Oumar Ba, Alfred Iniss Ndiaye 2008).

Dans les régions du bassin arachidier (Thiès, Kaffrine, Diourbel, Kaolack et Fatick), les changements climatiques, la dégradation des sols et les problèmes d'alimentation en eau sont les principaux facteurs limitant l'exploitation agricole. La migration offre l'opportunité d'un destin plus favorable à l'émigrant qui part à l'aventure sur un choix individuel<sup>3</sup>. Mais il semble que la décision de migration soit principalement liée à un choix collectif au sein de familles dont les activités tournent principalement autour de l'agriculture et en envisageant un retour<sup>4</sup>. C'est l'occasion pour une famille de générer un revenu complémentaire non négligeable<sup>5</sup>. Ce phénomène est de plus en plus marquant ces dernières années, favorisé par le

---

<sup>1</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE), chapitre VIII, 2013, p.220.

<sup>2</sup> Tall S. M. et Tandian A., Cadre général de la migration internationale sénégalaise : historicité, actualité et prospective, CARIM, 2011/54, p. 6.

<sup>3</sup> Dieng S.A., déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise, revue Asylon(s), n°3, mars 2008.

<sup>4</sup> Bignebat C. Sakho-Jimbira M.S., Migrations/diversification des activités : étude du Bassin arachidier du Sénégal, 2013, p.97. Même si ce phénomène reste important, il n'est plus l'unique raison. Dieng précise que les migrants peuvent partir de manière volontaire et individuelle sans vouloir partager une partie des revenus avec la famille, p. 109.

<sup>5</sup> Bignebat C. Sakho-Jimbira M.S., Migrations/diversification des activités : étude du Bassin arachidier du Sénégal, 2013, p.97. Même si ce phénomène reste important, il n'est plus l'unique raison. Dieng précise que les migrants peuvent partir de manière volontaire et individuelle sans avoir l'objectif de partager une partie des revenus avec la famille.

manque de mesures d'accompagnement prises dans le domaine de l'agriculture. La migration internationale intervient souvent après une première étape de migration vers la ville.

La pluviométrie est pourtant importante dans certaines régions comme Kaffrine, Kaolack et Fatick, mais trop concentrée sur quelques semaines par an. Elle n'est valorisée qu'en agriculture pluviale qui n'offre que trois à quatre mois de travail.

Le PARERBA s'oriente sur les cinq régions du bassin arachidier, qui comptent 41% de la population du Sénégal. Le choix de ces régions s'est fait en tenant compte de leur caractère particulièrement rural : 65% de la population est rurale malgré le fait que la région de Thiès abrite la deuxième ville la plus peuplée du Sénégal. D'autre part, l'agriculture reste prédominante puisque les ménages agricoles représentent 58% du total des ménages (chiffre plus élevé que la moyenne nationale).

Régions	densité de population	Totale	population de la région par rapport à la population totale	Rural	population rurale par rapport à la population de la région	Taux (2013) Urbanisation	% de ménages agricoles
Dakar	5 404 hab/km <sup>2</sup>	3,137,196	23%	110,880	3.5%	96,4%	13.60%
Diourbel	294 hab/km <sup>2</sup>	1,497,455	11%	1,257,586	84.0%	16.10%	43.20%
Kaolack	171 hab/km <sup>2</sup>	960,875	7%	622,115	64.7%	35.50%	64%
Thies	256 hab/km <sup>2</sup>	1,788,864	13%	616,752	34%	66,0%	51%
Fatick	100 hab/km <sup>2</sup>	714,392	5%	603,903	85%	16.10%	82.90%
Kaffrine	48 hab/km <sup>2</sup>	566,992	4%	481,115	85%	16.10%	84.80%
<b>bassin arachidier</b>		<b>5,528,578</b>	<b>41%</b>	<b>3,581,471</b>	<b>65%</b>	<b>35%</b>	<b>58.50%</b>
<b>Total</b>	<b>65 hab/km<sup>2</sup></b>	<b>13,508,715</b>	<b>100%</b>	<b>7,405,915</b>	<b>55%</b>	<b>45,2%</b>	<b>49.50%</b>

Source : ANSD, rapport définitif, RGPHAE-2013, septembre 2014.

Les données statistiques et les analyses précitées indiquent que ces cinq régions sont des régions sources de migrations internationales. Elles concentrent plus de 25% de l'émigration internationale sénégalaise. Il est important de préciser que les soldes migratoires de ces régions restent importants malgré l'immigration de transit des pays et régions situées à l'est. Le solde interne largement positif de la région de Diourbel est dû aux arrivées massives de villageois des régions alentours dans la ville religieuse de Touba.

Régions	Emigrants internationaux (<5ans)		Immigrants internationaux (<5ans)		Solde migratoire international (5 ans)	solde migratoire interne (<5ans)
	Nombre	régionaux par rapport au nombre d'émigrants	nombre	régionaux par rapport au nombre d'immigrants		
Dakar	49,898	30.26%	57,917	51%	8,019	25025
Diourbel	15,357	9.31%	3,429	3%	- 11,928	73606
Kaolack	5,748	3.49%	3,420	3%	- 2,328	-25008
Thies	14,616	8.86%	7,184	6%	- 7,432	-4277
Fatick	3,883	2.35%	2,551	2%	- 1,332	-488
Kaffrine	1,936	1.17%	1,318	1%	- 618	-15781
<b>bassin arachidier</b>	<b>41,540</b>	<b>25.19%</b>	<b>17,902</b>	<b>16%</b>	<b>- 23,638</b>	<b>28,052</b>
<b>Total</b>	<b>164,901</b>	<b>100%</b>	<b>113,373</b>	<b>100%</b>	<b>- 51,528</b>	

Source : ANSD, rapport définitif, RGPHAE-2013, septembre 2014.

### 3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLÉMENTARITÉ

#### 3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

Le PARERBA est issu des leçons tirées de divers projets d'eau productive mis en œuvre par le MAER réalisés à partir des années 2000 comprenant des barrages de rétention, des digues anti sel et des équipements de forages avec divers investissements secondaires de mise en valeur.

La coopération belge, à travers le projet BARVAFOR a appuyé le MAER dans la réalisation d'une trentaine de ses ouvrages entre 2012 et 2015 dans la zone arachidière, et la mise en place de leur comité de gestion et de maintenance, avec un grand succès d'appropriation par les populations locales et une réelle fixation des jeunes sur leur terroir.

On constate sur la plupart des ouvrages réalisés ces dernières années que la mise en valeur agricole n'est pas pleinement opérationnelle et que le potentiel agricole n'est dès lors que partiellement valorisé.

A contrario, sur divers périmètres maraîchers équipés autour de forages (Ndoyene dans la région de Thiès, Guerlé dans la région de Diourbel, Dassilamé Serere dans la région de Fatick, p.e.), il apparaît, qu'une fois opérationnel, le périmètre maraîcher fonctionne avec une bonne rentabilité pour les agriculteurs. Les études d'aménagements agricoles effectuées pour divers sites insuffisamment mis en valeur ont confirmé un potentiel très important, tant en eau productive qu'en capacité foncière et en ressources humaines, et donc un potentiel de chiffre d'affaire annuel et d'emplois permettant de fixer de nombreux jeunes au pays.

Ce déficit d'exploitation, alors qu'il y a une forte demande en termes d'emplois et en production agricole locale peut être en grande partie comblé par le présent projet.

Concernant les migrants de l'extérieur et la diaspora, à la suite d'une émission de télévision axée sur l'agriculture très appréciée au Sénégal, "Reeni kom kom", de nombreux auditeurs de la diaspora se sont rapprochés des autorités locales de leur région en manifestant un intérêt pour un retour au pays si un accompagnement leur est assuré en terme d'accès à des ressources foncières et en eau.

#### 3.2. Actions complémentaires

Les actions complémentaires du FFU avec lesquelles une cohérence et des synergies seront recherchées incluent notamment :

:

Le Projet d'appui à la réduction de la migration à travers la création d'emplois ruraux au Sénégal (PACERSEN), mis en œuvre par la Coopération Espagnole (AECID) et la Coopération Italienne. Le projet se concentre sur la zone sud-est (régions de Kolda, Sédhiou et Kedougou) et sur la zone centre et le **bassin arachidier** (Louga, **Diourbel**, **Kaffrine**, **Fatick** et Tambacounda). Ce projet vise la mise en place de fermes agricoles villageoises et individuelles (fermes Natanguées) surtout à travers une mobilisation des eaux souterraines, issues de forages à créer ou de pompes existants à utiliser.

Le PARERBA par contre, interviendra essentiellement sur des ouvrages existants insuffisamment valorisés et disposant d'un potentiel d'aménagement agricole. Les investissements prévus dans le PARERBA sont définis sur base des demandes des communes et des requêtes des associations d'agriculteurs.

Le Projet de renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Sénégal mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), l'Agence Française de Développement (AFD) et l'AECID et qui a pour objectif d'améliorer la gestion des flux migratoires et la réintégration des migrants. Ce projet établira des mécanismes de référencement des migrants vers des projets offrant des

opportunités économiques et d'emplois. Le PARERBA pourra ainsi intégrer les migrants identifiés dans les emplois agricoles créés.

### 3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention.

Plusieurs projets de maîtrise de l'eau sont mis en œuvre au Sénégal sous tutelle du MAER ou d'ONGs, dont :

- Le Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel - composante Sénégal (P2RS), sur financement de la BAD intervenant dans les régions de **Kaolack, Fatick**, Kolda et Tambacounda ;
- Le Projet d'Appui aux Filières Agricoles extension (PAFA) sur financement du FIDA intervenant dans les régions de **Diourbel, Fatick, Kaolack** et Louga ;
- Le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASA Loumakaf) exécuté sous financement de la BAD dans les régions de Louga, Matam et **Kaffrine** ;
- Le Projet de Développement d'une Résilience à l'Insécurité Alimentaire Récurrente au Sénégal (DRIARS) intervenant sur financement de la BID dans la région de **Kaffrine** ;
- Le Programme d'Appui au Programme national d'investissement agricole (PAPSEN) exécuté sous financement de la Coopération Italienne et intervient dans les régions de Sedhiou, **Kaolack** et Kolda ;
- Le Programme Agricole Italie-Sénégal (PAIS), intervient dans les régions de Sedhiou, **Kaolack** et Kolda ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes (PADEN) intervenant sous financement de la Coopération Canadienne, dans la région de **Thiès** (Niayes) ;
- Le Projet de Bassin de Rétention et de Valorisation de Forages (BARVAFOR) exécuté sous financement du Royaume de Belgique dans les régions **de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Thiès**. Il est mis en œuvre par la CTB, agence belge de développement ;
- Les ONGs belges ADG et BD intervenant dans la région de **Fatick, de Kaffrine** et de **Thiès**, à proximité de la ville de Thiès, dans la vallée de Diobass en synergie avec le projet BARVAFOR ;
- De nombreuses associations régionales ou locales, comme CARITAS, SYMBIOSE, HADAF YUNGAR, ..., interviennent localement ou régionalement et sont régulièrement en synergie avec les divers projets nationaux.

Des synergies et l'harmonisation des approches sont d'ores et déjà mises en œuvre entre plusieurs de ces projets sous la coordination du MAER. Un groupe sectoriel "Eau Productive" est en cours de mise en place au sein du MAER pour augmenter les synergies et les coordinations entre bailleurs et projets au niveau national, régional ou local.

De plus des exercices de coordination, des réunions de mise en cohérence régionale sont tenues annuellement sous l'égide des Gouverneurs dans le cadre des conférences régionales d'harmonisation.

Ces exercices seront renforcés par la mobilisation d'un comité régional de sélection qui validera les projets présélectionnés par le comité technique régional réunissant les diverses directions régionales concernées par la maîtrise de l'eau.

Le PARERBA participera par ailleurs activement aux commissions mises en place par le Ministère de tutelle (MAER) pour le partage des bonnes pratiques avec les autres projets d'agriculture irriguée et de valorisation des produits agricoles.

Les opportunités spécifiques de synergies avec les projets tiers seront analysées plus en détail pendant la phase de formulation du PARERBA afin d'aboutir à des propositions concrètes et opérationnelles.

#### **4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

##### **4.1. Objectifs**

L'objectif global de l'action est: la contribution à freiner l'émigration rurale et faciliter le retour des migrants vers leur terroir.

L'objectif spécifique est : le développement d'une économie rurale favorisant la création d'emplois durables agricoles et non agricoles et contribuant à la sécurité alimentaire dans les régions du bassin arachidier (Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Thiès).

Le projet PARERBA vise à développer une agriculture familiale durable participant au développement de l'économie rurale, à la création d'emplois et à la sécurité alimentaire stabilisant localement la population jeune et initiant des retours de migrants vers leur terroir.

Les domaines d'appuis prioritaires du projet PARERBA seront les suivants :

- La réalisation d'ouvrages et aménagements hydro-agricoles permettant une meilleure maîtrise de l'eau et donc une activité agricole tout au long de l'année, avec trois mois d'agriculture pluviale et deux campagnes d'agriculture irriguée ;
- Le renforcement des capacités des producteurs et productrices et de leurs organisations pour améliorer leurs productions, à travers de meilleures pratiques agricoles, une bonne gestion de l'eau et une gestion durable des terres ;
- Le renforcement des capacités et des investissements pour le stockage, la transformation, et la commercialisation des produits agricoles, permettant la création de nouveaux emplois, et une amélioration des marges nettes pour les producteurs et entrepreneurs ruraux ;

LE PARERBA s'appuiera principalement sur des ouvrages existants (barrages de rétention et digues anti-sel), insuffisamment valorisés et disposant d'un potentiel d'aménagement agricole de plus de 1 400 ha. Tous les investissements à réaliser seront basés sur requêtes des associations d'agriculteurs relayées par les communes.

De nombreux travaux seront réalisés en HIMO (haute intensité de main d'œuvre), notamment les aménagements agricoles récurrents, tels que les casiers, les diguettes, des actions de conservation des eaux et des sols (CES)/ défense et restauration des sols (DRS). Ces travaux HIMO, qui contribuent à améliorer la résilience face aux changements climatiques, fourniront aussi des emplois complémentaires et fourniront les opportunités de formations nécessaires à l'appropriation des aménagements. L'utilisation efficiente de l'eau et des solutions adaptées au changement climatique, comme le pompage solaire, recevront une attention particulière.

Des conventions de subsides seront signées avec divers partenaires associatifs internationaux et locaux pour les appuis techniques et les accompagnements des bénéficiaires, ainsi qu'avec les communes bénéficiaires pour les travaux en marchés publics et HIMO.

##### **4.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux**

**Groupes ciblés :**

**Bénéficiaires directs** : les agriculteurs (H/F), les jeunes ruraux et les émigrés de retour sur leurs territoires d'origine et leurs familles, qui sont bénéficiaires des nouveaux périmètres, soit 10 000 actifs agricoles, et près de 5 000 actifs non agricoles.

**Bénéficiaires indirects** : la population locale de l'ordre de 50 000 habitants des communes polarisées par les investissements.

#### **4.3. Résultats escomptés et principales activités**

Les résultats attendus sont :

1. Les ouvrages et les aménagements permettant l'augmentation et la valorisation de la production agro-sylvo-pastorale sont réalisés ;
2. Les capacités des producteurs (hommes et femmes) et de leurs organisations à améliorer leur production à travers de meilleures pratiques agricoles, une bonne gestion de l'eau et une gestion durable des terres, sont renforcées ;
3. Les capacités des producteurs et entrepreneurs ruraux (hommes et femmes) à mener et développer leurs activités économiques sont renforcées (stockage, transformation, commercialisation des produits) ;

Les principales actions pour chaque résultat sont les suivantes :

#### **R1 : Les ouvrages, les équipements et les aménagements permettant l'augmentation et le transport de la production agro-sylvo-pastorale sont réalisés**

- Réalisation d'investissements pour l'opérationnalisation de périmètres maraîchers et rizières :
  - Des aménagements secondaires hydro agricoles valorisant l'eau de retenues existantes ;
  - Des rééquipements de forages permettant de développer des périmètres maraîchers ;
  - Des barrages de rétention avec leurs aménagements secondaires et des barrages semi filtrants pour réalimenter des nappes et (ou) des digues anti-sel pour lessiver les zones salines et dégradées.

Des études d'impact environnemental seront réalisées pour chaque investissement.

- Réalisation d'infrastructures économiques sur demande des communes en favorisant une approche HIMO ;
  - Des petites pistes de désenclavement ;
  - Des magasins ;
  - L'amélioration de marchés locaux ;
  - Des équipements de transformation, ... ;
- Renforcement des collectivités territoriales dans la maîtrise d'ouvrage des infrastructures.

#### **R2 : Les capacités des producteurs et productrices et leurs organisations pour améliorer leurs productions sont renforcées**

- Accompagnement des producteurs dans la gestion de l'eau :
  - Renforcement des comités de gestion des ouvrages ;
  - Développement de techniques d'agriculture économe en eau (paillage, micro aspersion, goutte à goutte...);
  - GIRE ;
- Appui et conseil agricole (techniques culturales, intrants ...):



- Amélioration du dispositif de suivi et d'accompagnement local (ANCAR, Conseils locaux...);
- Intrants ;
- Accompagnement des producteurs dans la gestion durable de terres et de ressources naturelles :
  - Promotion des bonnes pratiques de la gestion durable des terres pour inverser durablement le processus de dégradation des terres ;
  - Réalisation de travaux de lutte contre l'ensablement des ouvrages conservation des eaux et des sols et défense et restauration des sols (HIMO) ;
  - Renforcement de la capacité d'organisation des acteurs surtout à la base.

**R3 : Les capacités des producteurs et entrepreneurs ruraux (hommes et femmes) à mener leurs activités économiques sont renforcées (stockage, transformation, commercialisation des produits)**

- Accompagnement des entrepreneurs ruraux en développement de plans d'affaires, gestion d'entreprises (TRI, CRE GERME), en valorisant les résultats du projet de promotion de l'entrepreneuriat rural (PROMER I et II) et du BIT ;
- Formations pour le renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons.

**4.4. Analyse des parties prenantes**

Les parties prenantes du projet sont :

<b>Partenaires</b>	<b>Rôle dans le projet</b>
Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural ( <b>MAER</b> ) et ses services déconcentrés notamment la Direction des bassins de rétention et des lacs artificiels ( <b>DBRLA</b> )	Partenaire central en matière d'investissements, suivi/ évaluation centrale + maîtrise d'ouvrage des infrastructures primaires
La CTB	Exécution du projet pour le compte de l'UE
Les agences partenaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence nationale de conseil agricole et rural (<b>ANCAR</b>)</li> <li>• Agence nationale d'Insertion et de Développement Agricole (<b>ANIDA</b>)</li> </ul>	Renforcements de capacités techniques des producteurs ( <b>ANCAR</b> ) et en matière d'infrastructures secondaires ( <b>ANIDA</b> , ..)
Les Régions et les services déconcentrés, notamment les Directions régionales de développement rural ( <b>DRDR</b> )	Sélection des sous-projets
Les chambres régionales d'agriculture et de commerce et d'industrie	Suivi technique
Les Agences Régionales de Développement ( <b>ARD</b> )	Accompagnement des communes dans la maîtrise d'ouvrage Suivi évaluation au niveau régional Communication régionale

Les communes	Maîtrise d'ouvrage des infrastructures secondaires (périmètres, magasins, pistes, travaux HIMO...)
Les ONGs internationales et leurs partenaires nationaux et locaux	Accompagnement organisationnel et de renforcement de capacités des bénéficiaires
Les associations locales de gestion des ouvrages de maîtrise de l'eau	Gestionnaire délégué des ouvrages primaires et secondaires par délégation de la part de la commune
<b>Bénéficiaires</b>	
Les associations et organisations paysannes (OP), les groupements d'intérêt économique (GIE), les groupements de promotion féminine (GPF), rassemblant les agriculteurs et les actifs non agricoles, soit environ 10 000 actifs agricoles et 5 000 actifs non agricoles	Bénéficiaires des investissements, du renforcement organisationnel et technique et de l'accompagnement
Les migrants candidats au retour et les membres de la diaspora candidats à l'investissement	Bénéficiaires de la communication et des mécanismes locaux devant encourager et faciliter leur retour

Le projet travaillera également en collaboration avec le cadre de coordination et les mécanismes de référencement établi dans le cadre du *Projet de renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable* pour l'intégration de migrants dans les activités du projet.

Il est essentiel que les différentes parties prenantes soient effectivement impliquées dans la mise en œuvre du projet à la mesure de leurs mandats et capacités respectifs, au besoin de manière contractuelle. C'est une leçon apprise des projets d'investissement agricole qu'il est crucial de prendre en compte afin de créer une dynamique appropriée et durable autour de l'exploitation des ouvrages. La CTB a déjà développé des liens de partenariat fonctionnels avec ces diverses parties prenantes.

#### 4.5. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Risque climatique : réduction des pluies, donc des quantités d'eau stockée, et des productions agricoles	M	Développer plus les aménagements en bas-fonds pouvant bénéficier des nappes phréatiques pour poursuivre la production Réaliser des ouvrages de réalimentation de la nappe et des ouvrages de rétention
Salinisation et dégradation des sols et ressources naturelles	F	Promouvoir les bonnes pratiques pour une gestion durable des terres et réaliser des digues anti-sel pour réduire la salinisation des terres ; Réaliser systématiquement des études environnementales pour adapter et préciser les

<b>Risques</b>	<b>Niveau de risque (E/M/F)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
		caractéristiques techniques des investissements
Surestimation des capacités des populations locales à pouvoir réellement valoriser efficacement les investissements mis en œuvre	M	Donner une réelle importance à l'accompagnement organisationnel, aux formations et appuis techniques en faveur des agriculteurs, en mobilisant toutes les ressources disponibles, tant en prestations, qu'en conseil publics et privés (ANCAR, DRDR, ONG et associations, ...)
Conflits entre agriculteurs et éleveurs autour de l'usage de l'eau	Envisagé	Renforcer les comités de gestion des ouvrages et travailler particulièrement les conventions d'usage de l'eau et plans d'occupation et d'affectation des sols
Désaccords et conflits sur le prix de l'eau	Envisagé	Mettre en place des mécanismes d'approbation inclusive des tarifs, en mobilisant tous les usagers
Délais de mise en œuvre plus longs que prévus, et risque de perte d'hivernage	F	Mettre en œuvre les ouvrages secondaires sous diverses formes de contractualisation mobilisant plusieurs types de prestataires, entreprises locales, régionales, nationales et haute intensité de main d'œuvre locale

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre seront définies au cours de la formulation.

#### **4.6. Questions transversales**

Dans ce projet de développement agricole les aspects transversaux liés à l'équité et genre, à l'environnement et au changement climatique sont les plus importants.

Les femmes sénégalaises sont en effet au cœur de la production agricole du pays. Selon les données du PNUD (2010) elles produisent 80% des cultures vivrières pour l'autoconsommation en milieu rural. Pour répondre aux besoins familiaux, elles diversifient leurs activités économiques et elles participent à la commercialisation des produits récoltés. Cela permet aux femmes de disposer de revenus pour améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie des ménages, et donc de réduire l'émigration rurale.

A travers un accès facilité à l'eau productive, les femmes rurales des zones ciblées pourront améliorer leur production agricole et la nutrition de la famille, augmenter le revenu du ménage et ainsi participer au maintien des jeunes dans leur terroir d'origine.

Les jeunes de leur côté sont les premières victimes du manque d'opportunité économique et fournissent une large portion du contingent de migrants.

Femmes et jeunes seront donc au cœur des préoccupations du projet, avec plusieurs indicateurs qui permettront de suivre les progrès obtenus en matière d'emplois créés, de production agricole et de revenus au bénéfice de ces deux groupes.

En ce qui concerne les risques climatiques et environnementaux, les agriculteurs ont traditionnellement et avec l'appui de différents acteurs du développement, mobilisé diverses stratégies pour y faire face telles que :

- Une diversification généralisée avec notamment le développement de cultures modernes issues de la recherche et moins exigeantes en eau ;
- L'utilisation de l'eau concentrée dans des cuvettes naturelles ou artificielles ou des bas-fonds pour l'irrigation de cultures maraichères ;
- Le développement de l'arboriculture fruitière pour pallier la baisse des rendements de l'agriculture pluviale ;
- L'utilisation d'engrais vert ou organique pour restaurer la fertilité du sol ;
- L'utilisation de variétés moins gourmandes en eau pour le riz et d'autres céréales ;
- La conservation des sols et la lutte contre l'érosion hydrique ;
- La technologie des aménagements des champs en courbe de niveau (ACN).

La stratégie du PARERBA consiste justement à appuyer des communes et leurs organisations de producteurs à intensifier leur lutte contre le changement climatique et pour la stabilisation de leur population. La valorisation des grandes quantités d'eau disponibles dans les bassins versants permettra de réaliser effectivement les potentiels identifiés en matière de riziculture, maraîchage, arboriculture et aquaculture.

Une analyse de l'impact des infrastructures du PARERBA sur l'environnement sera systématiquement réalisée pour identifier les mesures de mitigation qui seront suivies durant la phase de réalisation des ouvrages ou aménagements hydro agricoles.

#### *Marqueurs de Rio*

<b>Marqueurs de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important<sup>6</sup></b>	<b>Objectif principal<sup>7</sup></b>
Diversité biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Lutte contre la désertification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X

## **5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

### **5.1. Convention avec l'organisation**

Convention de délégation.

### **5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle**

La durée de la mise en œuvre est de 60 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 2 mois à la signature de la convention de délégation.

<sup>6</sup> Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont important(s), mais pas essentiel(s) pour l'action

<sup>7</sup> Quand un/les marqueur(s) de Rio est/sont essentiel(s) pour l'action

### 5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Le financement de l'UE sera délégué à l'Agence Belge de Développement (CTB), qui mettra elle-même en œuvre l'intervention via 4 modalités contractuelles principales, liées à l'audit des 6 Piliers :

- La mise en œuvre directe par la CTB (principalement via l'assistance technique) ;
- La sous-traitance via des marchés publics (services, travaux et fournitures), pour laquelle la CTB gardera son rôle d'Autorité Contractante ;
- L'octroi de subsides à des entités publiques et organisations privées à but non lucratif ;
- Les accords-cadres de mutualisation conclus par la CTB avec des entités publiques.

### 5.4. Budget indicatif

Rubriques budgétaires	Budget (EUR)
<b>R1 : Les ouvrages, équipement et aménagements permettant l'augmentation et la valorisation de la production agricoles sont réalisés durablement</b>	€ 11 310 983
<b>R2 : Les capacités des producteurs et leurs organisations pour améliorer leurs productions d'une façon durable sont renforcées</b>	€ 1 858 547
<b>R3 : Les capacités des producteurs et entrepreneurs ruraux dans le développement de leurs activités économiques sont renforcées</b>	€ 1 137 820
<b>Gestion / Coordination (Unité de Coordination)</b>	€ 1 965 080
<b>Communication et visibilité</b>	€ 400 000
<b>Backstopping, monitoring, évaluations et audits</b>	€ 150 000
<b>TOTAL COUTS DIRECTS</b>	€ 16 822 430
<b>Coûts indirects (7% des coûts directs) (CTB)</b>	€ 1 177 570
<b>BUDGET TOTAL</b>	€ 18 000 000

### 5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

La gouvernance et la structure organisationnelle du projet sera celle habituellement d'application dans les projets de coopération bilatérale belge :

- Une Autorité de tutelle (Ministère, Instance décentralisée, etc.) désignée par le Pays Partenaire, assurera la maîtrise d'ouvrage ;
- La CTB, agence belge de développement sera l'agence d'exécution responsable pour la mise en œuvre et le suivi du projet ;
- Un Comité de Pilotage, instance mixte de suivi, de monitoring et de décisions, sera mis en place au niveau national et conjointement présidé par l'Union européenne pour assurer la supervision et la coordination de la prestation de coopération ;
- Une Assistance Technique Internationale et Nationale organisera les activités, le suivi opérationnel et le dialogue avec les parties prenantes ;

- Des conventions de partenariat ou de subsides seront signées avec d'autres projets et des ONG européennes spécialisées dans les divers domaines d'appuis à mobiliser pour renforcer les capacités des acteurs locaux ;
- Des conventions de subsides seront signées avec les communes bénéficiaires pour faciliter et accélérer la mise en œuvre de travaux locaux tels que divers travaux de génie rural ou travaux agricoles ou de HIMO à refaire annuellement ;
- Des appels à projets seront lancés pour sélectionner des partenaires porteurs de diverses spécialités ;
- Des demandes pourront être introduites par les communes pour le financement de sous projets d'infrastructures locales éligibles (par exemple : pistes de désenclavement, magasins et stockages...).

La formulation devra préciser les modalités de mise en œuvre ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes.

## **5.6. Suivi des résultats**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de la CTB. Un système de suivi interne, technique et financier permanent sera établi pour l'action.

En tant qu'agence de mise en œuvre de projets et programmes de développement, la CTB doit être en mesure, d'une part, de démontrer que des résultats de développement ont été atteints et, d'autre part, de maîtriser le processus de développement ayant permis d'aboutir à ces résultats. Ces informations sont générées par le système M&E de la CTB (tel que décrit dans le guide M&E de la CTB intitulé « MoRe Results »). Le système M&E contribue à l'atteinte de résultats de développement plus nombreux et de meilleure qualité, par i) le pilotage axé sur les résultats ; ii) l'apprentissage par l'expérience ; et iii) la redevabilité.

L'équipe de gestion du projet pourra compter sur une assistance ponctuelle (« backstopping »), fournie par la Représentation de la CTB au Sénégal, le Siège de la CTB à Bruxelles, d'autres experts CTB sur le terrain et/ou par des prestataires de service. Ces activités d'assistance pourront être réalisées à distance ou via des missions spécifiques afin d'appuyer les responsables du projet dans certains aspects propres à l'Action, notamment ceux liés au financement de l'UE (aspects techniques, administratifs et financiers).

En complémentarité au système de monitoring, la CTB met également beaucoup l'accent sur la capitalisation des expériences tout au long de la durée de l'intervention. Des outils de capitalisation sont utilisés pour faciliter la diffusion des enseignements tirés, et un support à leur élaboration est prévu. Les rapports sur les résultats, les rapports finaux et les rapports de revue constituent les premières sources d'information pour prioriser les expériences à partager et disposer de l'information brute en vue d'une transformation en un outil de capitalisation.

## **5.7. Évaluation et audit**

### **5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne**

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-

parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

### **5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)**

Deux évaluations sont prévues, à mi-parcours et en début de phase de clôture. Ces évaluations seront réalisées par un prestataire externe. Elles permettent de fournir un point de vue extérieur sur la performance de l'intervention et d'analyser le processus de développement à son stade de mise en œuvre.

Les évaluations sont utilisées pour :

- analyser s'il est nécessaire de réorienter les interventions afin d'atteindre l'objectif spécifique,
- fournir les informations nécessaires à la prise de décisions stratégiques,
- identifier les enseignements tirés.

Des représentants de la DUE seront invités à participer aux missions d'évaluation de la mise en œuvre de l'intervention. Les rapports finaux de ces missions seront communiqués par la CTB à la DUE.

Des audits indépendants seront effectués conformément aux règles de la CTB en la matière. L'audit vérifiera que les dépenses effectuées reflètent bien la réalité, soient exhaustives et aient été effectuées dans le respect des procédures. La firme d'audit sera certifiée (selon les standards internationaux) et indépendante et tous les audits seront organisés selon des modalités / standards reconnus internationalement.

Les rapports d'audit seront transmis à la DUE. La CTB élaborera un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

### **5.8. Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.



## Liste d'acronymes

ACN	Aménagement en Courbes de Niveau
AECID	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
AFD	Agence Française de Développement
ANA	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANIDA	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
ARD	Agence Régionale de Développement
BAOS	Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Sénégalais de l'extérieur
BARVAFOR	Projet de Bassin de Rétention et de Valorisation de Forages
BIT	Bureau International du Travail
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
CRE	Créer votre Entreprise
CRSP	Comité Régional de Sélection des Projets
CTB	Coopération Technique Belge
CTR	Comité Technique Régional
DA	Direction de l'Agriculture
DBRLA	Direction des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels
DGSE	Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur
DH	Direction de l'Horticulture
DPES	Document de Politique Economique et Social
DRDR	Direction Régionale de Développement Rural
DRIARS	Projet de Développement d'une Résilience à l'Insécurité Alimentaire Récurrente Au Sénégal
DSE	Direction des Sénégalais de l'Extérieur
DSRP	Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
GERME	Gérer Mieux votre Entreprise
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPF	Groupement de Promotion Féminine
HIMO	Haute Intensité de Main-d'Oeuvre
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
MPE/PME	Petite et Moyenne Entreprise
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
P2RS	Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel - composante Sénégal
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PAIS	Programme Agricole Italie-Sénégal
PAPSEN	Programme d'Appui au Programme national d'investissement agricole

PARERBA	Projet d'Appui à la Réduction de l'Emigration rurale et à la Réintégration dans le Bassin Arachidier
PASA Lou-Ma-Kaf	Le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POAS	Plans d'Occupations et d'Affectations des sols
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PROMER	Projet de Promotion de l'Entreprenariat Rural
PSE	Plan Sénégal Emergent
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
TRI	Trouver votre Idée d'Entreprise
UE	Union européenne

## Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	X
Appui au développement des zones de croissance économique	X	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	X
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	X
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	X
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	X
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	X
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	X
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objetif global: impact	L'objectif général du projet est de contribuer à freiner l'émigration rurale et faciliter le retour des migrants vers leur terroir en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution de la stabilité des jeunes et des femmes dans leur terroir</li> <li>Part du financement de l'intervention consacrée directement à des investissements d'atténuation ou de lutte contre les changements climatiques</li> </ul>	Ceci sera fourni par la formulation	
Objetif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	L'objectif spécifique est de développer une économie rurale favorisant la création d'emplois agricoles et non agricoles durables et contribuant à la sécurité alimentaire dans les régions du bassin arachidier (Diourbel, Fatick, Kafrine, Kaolack et Thiès).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'emplois créés ou améliorés, désagrégés par sexe, âge, secteur économique, région et origine (migrant de retour ou local)</li> <li>Evolution du rendement des cultures par hectare</li> <li>Evolution des revenus de ménages ciblés</li> <li>Evolution de la couverture alimentaire annuelle</li> </ul>		
Résultats	<p><b>R1 : Les ouvrages, les équipements et les aménagements permettant l'augmentation et la valorisation de la production agro-sylvo-pastorale sont réalisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser des investissements pour l'opérationnalisation de périmètres maraîchers et rizicoles</li> <li>Réaliser des infrastructures économiques sur demande des bénéficiaires et des communes en favorisant une approche HIMO, et fournir des matériels communaux de facilitation des travaux agricoles</li> <li>Renforcement des collectivités territoriales dans la planification des aménagements économiques agricoles et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nb d'hectares aménagés</li> <li>Le potentiel aménageable et irrigable identifié en formulation est équipé à 75%</li> <li>75% des infrastructures identifiées ont été réalisés et mis en gestion déléguée des communes aux associations</li> <li>100% des matériels identifiés ont été acquis et mis à disposition des communes et des associations de producteurs sous la forme d'une gestion déléguée</li> <li>100% des POAS et remboursements aménagements sont validés et mis en oeuvre dans chaque site avant intervention (conditionnalité d'intervention par site)</li> <li>100% des dossiers de MP déposés sont validés et arrivés à immatriculation dans des délais n'excédant pas 25% du</li> </ul>		

	<p>la maîtrise d'ouvrage des infrastructures</p> <p><b>R2 : Les capacités des producteurs et productrices et leurs organisations sont renforcées pour améliorer leurs productions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des producteurs dans la gestion de l'eau</li> <li>• Appui et conseil agricole (techniques culturales, intrants ...)</li> <li>• Accompagnement des producteurs dans la gestion durable de terres et de ressources naturelles</li> <li>• Appui aux comités de gestion des ouvrages et aux structures de gouvernance locale des périmètres et zones aménagées</li> </ul> <p><b>R3 : Les capacités des producteurs et entrepreneurs ruraux (hommes et femmes) à valoriser leurs activités économiques sont renforcées (stockage, transformation, commercialisation des produits)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des entrepreneurs ruraux en développement de plans d'affaires, gestion d'entreprise (modules de formation à l'entrepreneuriat TRI, CRE GERME), en valorisant les résultats du PROMER (I et II) et du BIT</li> <li>• Formations pour le renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons</li> <li>•</li> </ul>	<p>délai planifié</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les femmes occupent au moins 45% des postes clés des comités de gestion (Président, Trésorier, Secrétaire)</li> <li>• % des producteurs qui appliquent des bonnes pratiques de gestion de terre et de ressources naturelles</li> <li>• % des producteurs qui ont eu accès à des services (appui/conseil, intrants, ..), et niveau de satisfaction des services, désagrégés par sexe, âge,</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de micro entreprises rurales créées ou stabilisées</li> <li>• % de femmes et de jeunes parmi les entrepreneurs ruraux accompagnés</li> <li>• Nombre de jeunes filles et garçons accompagnés en formation professionnelle, et % qui a trouvé un emploi</li> </ul>	
--	---	---	--